

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Réunion du conseil municipal du 03 Mars 2017

DATE DE CONVOCATION: Le 25 février 2017

Présents: MME CHABANT E – MM RICHIN – VERONNET – MME BILLEGA – M. ALLOCHON – MME CHABANT A – MM PERREAUT – RONDIER.

Excusée: MME LHUISSIER.

Secrétaire: MME BILLEGA Nicole.

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

Mme Nicole BILLEGA donne lecture du procès verbal de la dernière réunion.

ORDRE DU JOUR:

Approbation du compte rendu de la séance du 09 décembre 2016:

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière séance.

Comptes administratifs et comptes de gestion 2016:

Évelyne CHABANT ,Maire, donne lecture des comptes de l'année 2016 pour les deux budgets, Commune et Assainissement.

Le compte de gestion et le compte administratif 2016 de la Commune font apparaître les résultats suivants:

Section de fonctionnement:

Dépenses: 203 099,26€ - Recettes: 215 253,16€ soit un excédent sur l'exercice 2016 de 11 933,34€

Compte tenu du résultat reporté 2015 de 11 933,34€, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent final de 24 087,24€.

Section d'investissement:

Dépenses: 29 870,72€ - Recettes: 47 838,03€ soit un excédent sur l'exercice 2016 de 17 967,31€

Compte tenu du déficit reporté 2015 de 18 111,96€, la section d'investissement fait apparaître un déficit final de 144,65€.

Le compte de gestion et le compte administratif 2016 du service de l'Assainissement font apparaître les résultats suivants:

Section de fonctionnement:

Dépenses:2 081,94€ - Recettes:1 471,58€ soit un déficit sur l'exercice 2016 de 610,36€
Compte tenu du résultat reporté 2015 de 446,73€, la section de fonctionnement fait apparaître un déficit final de 163,63€.

Section d'investissement:

Dépenses:0,00€ - Recettes:1 627,62€ soit un excédent sur l'exercice 2016 de 1 627,62€
Compte tenu de l'excédent reporté 2015 de 8 926,91€, la section d'investissement fait apparaître un excédent final de 10 554,53€.

M. Joël RICHIN, 1er adjoint, met aux voix l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion présentés;ils sont approuvés à l'unanimité des présents.

Affectation des résultats:

Commune:

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent final de 21 247,49€ en section de fonctionnement et le déficit final de 144,65€ en section d'investissement du budget primitif 2017.

Assainissement:

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le déficit final de 163,63€ en section de fonctionnement et l'excédent final de 10 554,53€ en section d'investissement du budget primitif 2017.

Subventions 2017:

Madame le Maire fait part des différentes demandes de subventions.

Comme chaque année, les conseillers municipaux n'accordent aucune subvention aux associations extérieures.

Pour les subventions communales, après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité des présents, que celles ci sont reconduites pour le même montant que l'année passée.

Orientations budgétaires 2017:

Cette année, différents travaux devraient être réalisés, dont entre autres:

- La réhabilitation de l'assainissement individuel de la salle polyvalente.
- Les travaux de modernisation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune.
- Les travaux de voirie pour lesquels nous avons déposé un dossier de demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux); ceux-ci concernent une portion de la route de Planet, la rue de l'école et une portion de la route du Grimaudeix.
- La création d'un columbarium.
- Le remplacement des fenêtres du logement communal situé à l'étage dans l'ancien presbytère.
- Le curage des pêcheries du Montépioux, de Chez Ruchon et de La Chaumette.

Taux des taxes des impôts indirects 2017:

Conformément à l'engagement des élus municipaux, les taux des trois taxes communales restent inchangés, soit: **TH: 7,70% - TFPB: 10,58% - TFPNB: 40,63%.**

Dématérialisation procédures CNRACL:

Madame le Maire indique que la Caisse des dépôts et des consignations qui gère la CNRACL (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) et le Centre de Gestion de la Creuse ont signé une convention de partenariat venant préciser le rôle d'intermédiaire du CDG entre les collectivités et la CNRACL.

Actuellement le Centre de Gestion assure pour la Commune un certain nombre de missions

La dématérialisation de certains de ces actes rend nécessaire la mise en place d'une procédure de travail entre le Centre de Gestion et la commune de Saint-Alpinien, notamment pour les dossiers de retraite.

Madame le Maire soumet aux élus la convention, la procédure et les coûts de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte la convention sur la dématérialisation des procédures CNRACL entre le Centre de Gestion et la Commune et autorise Madame le Maire à signer celle-ci ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente décision..

Redevance France Telecom 2017:

La redevance pour occupation du domaine public par France Telecom d'élève à 948,95€ pour l'année 2017.

Régularisation délibération des indemnités de fonction des élus:

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs:

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022; celle-ci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017).
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6% au 1er février 2017.

Aussi dans le cas de Saint-Alpinien, dont la délibération indemnitaire faisait référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire. Il convient d'y viser «l'indice brut terminal de la fonction publique» sans autre précision. Accord unanime des conseillers municipaux.

QUESTIONS DIVERSES:

- Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Madame BEAUFORT, Présidente du club des aînés de Saint-Amand, qui demande, la gratuité de la salle polyvalente

pour leur repas de Noël qui aura lieu le 12 décembre 2017. Comme l'année passée, le conseil municipal répond favorablement à cette demande.

- Madame le Maire et Jean-Luc VERONNET expliquent à leurs collègues, que la communauté de communes Creuse Grand Sud va mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires au redressement de sa structure, sans toutefois toucher aux taux d'imposition.

Une nouvelle répartition du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) ainsi qu'une nouvelle clé de répartition des attributions de compensation, validées par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) vont être soumises au vote du prochain conseil communautaire qui aura lieu sur notre commune le 16 mars.

Ces révisions , si elles sont adoptées, vont bien entendu entraîner une diminution non négligeable des recettes de fonctionnement des communes de la com com (environ 9 000,00€ pour Saint-Alpinien).

En plus de la baisse des dotations de l'État, Les communes devront avoir une gestion encore plus rigoureuse qu'auparavant si elles veulent maintenir leur budget en équilibre.

- Nicole BILLEGA annonce que lors de la réunion de la commission «Culture et Tourisme» une diminution des aides aux associations a été annoncée. Agnès CHABANT signale qu'il en a été de même lors de la réunion de la commission «Action sociale et Enfance».

A ce jour, les autres commissions n'ont pas été réunies.

A NOTER: suite aux restrictions budgétaires de la com com, **le ramassage des encombrants ne se fera plus une fois par an sur toutes les communes.** La moitié des communes en bénéficiera de ce service en 2017 et l'autre moitié en 2018.

Pour Saint Alpinien, il n'y en aura pas cette année

- Pour terminer, Madame le Maire donne ensuite lecture de la liste des travaux donnés à l'employé communal.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 23 h 15.

Avant la séance du Conseil Municipal, le compte de gestion ainsi que le compte administratif 2016 du **C.C.A.S** ont été approuvés à l'unanimité par les membres du conseil administratif; ils présentent **un excédent final de fonctionnement de 3 502,44€** qui sera affecté en recettes de fonctionnement au Budget primitif 2017.

Il a été décidé de reconduire le repas champêtre du mois de juillet et les membres du CCAS réfléchissent à l'organisation d'une autre manifestation avant la fin de l'année.